

Le très hon. M. BENNETT: Quels sont les droits en vertu du nouvel accord avec les Etats-Unis pour l'importation du flétan frais?

L'hon. M. DUNNING: Un cent.

Le très hon. M. BENNETT: Le même que le nôtre?

L'hon. M. DUNNING: Oui.

Le très hon. M. BENNETT: C'est un droit réciproque?

L'hon. M. DUNNING: Oui.

Le très hon. M. BENNETT: Quel était-il anciennement?

L'hon. M. DUNNING: Deux cents.

Le très hon. M. BENNETT: Et avant le tarif Fordney-McCumber, quel était-il?

L'hon. M. DUNNING: Deux cents.

Le très hon. M. BENNETT: Quelles sont nos exportations? Je pense que tout le flétan de notre pays est allé aux Etats-Unis et qu'il ne s'est guère expédié de flétan du littoral oriental. Il vient presque entièrement du littoral du Pacifique.

L'hon. M. DUNNING: L'an dernier, nous en avons expédié aux Etats-Unis 26,205 quintaux évalués à \$230,000.

Le très hon. M. BENNETT: Du flétan frais?

L'hon. M. DUNNING: Oui, du flétan frais.

L'hon. M. STEWART: Importons-nous du flétan?

L'hon. M. DUNNING: Oui, et mes statistiques sont données en livres. Des Etats-Unis, nous avons importé 40,000 livres, évaluées à \$3,000; et de Terre-Neuve, 208,000 livres, évaluées à \$18,000.

Le très hon. M. BENNETT: Terre-Neuve a-t-elle profité de ce taux?

L'hon. M. DUNNING: Sous le tarif de la préférence britannique, cet article entre présentement en franchise.

Le très hon. M. BENNETT: Mais le ministre doit se rappeler que la question n'est pas claire quant à Terre-Neuve. Est-ce que Terre-Neuve bénéficie de l'entrée en franchise ou du taux de 1c.? Je pense que l'article entre en franchise.

L'hon. M. DUNNING: Oui.

Le très hon. M. BENNETT: Je n'en suis pas sûr.

L'hon. M. DUNNING: Tous les produits des pêcheries de Terre-Neuve entrent en franchise.

Le très hon. M. BENNETT: Oui, mais le ministre doit se rappeler qu'il s'est soulevé un problème à ce sujet. La chose n'est pas très sûre, mais je présume que l'article entre en franchise.

L'hon. M. DUNNING: Oui.

M. NEILL: De quel littoral les importations viennent-elles? Du Pacifique ou de l'Atlantique?

L'hon. M. DUNNING: Il ne m'est pas possible de dire par quels ports sont entrées ces 40,000 livres.

Le très hon. M. BENNETT: Je pense qu'il est généralement admis que presque toutes les exportations viennent du littoral du Pacifique.

L'hon. M. DUNNING: Oui.

Le très hon. M. BENNETT: Je pensais que l'honorable membre avait dit que la valeur des exportations du flétan était de \$230,000.

L'hon. M. DUNNING: J'ai dit que le chiffre de \$230,000 était celui des seules exportations aux Etats-Unis. Nous avons exporté au Royaume-Uni 22,516 quintaux, évalués à \$208,000.

Le très hon. M. BENNETT: Quel est le total?

L'hon. M. DUNNING: Une valeur de \$447,000, ou près de 50,000 quintaux.

Le très hon. M. BENNETT: Une valeur de près de \$450,000?

L'hon. M. DUNNING: Oui, en exportations totales.

Le très hon. M. BENNETT: L'honorable député de Skeena (M. Hanson) ne se trompe-t-il pas quand il dit que cela va rapporter \$70,000 aux pêcheurs? La valeur totale est de \$450,000, et la réduction du droit est de 2c. à 1c., soit une réduction de 50 p. 100.

M. HANSON: Le rendement total des pêcheurs canadiens varie de 6 à 7 millions de livres. Qu'on vende ce poisson au Canada ou aux Etats-Unis ou ailleurs, les pêcheurs gagnent 2c. de moins par livre que les pêcheurs américains. Le Canada est incapable de consommer cette quantité de poisson et il faut en conséquence l'exporter. Je ne parle pas de ce que nous avons expédié aux Etats-Unis, mais la vérité est qu'il nous fallait nous adresser à ce marché ou à celui de la Grande-Bretagne.

Le très hon. M. BENNETT: Il coûte donc au consommateur 1c. de plus par livre?

M. HANSON: Le pêcheur va retirer 1c. de plus par livre.

L'hon. M. ROWE: Et peut-être cela va-t-il aider au consommateur?